L'actu police

Thesee : la plainte en ligne pour les victimes d'e-escroqueries

16 mars 2022

Victime d'une e-escroquerie? Désormais, grâce à la plateforme Thesee, vous pouvez déposer plainte en ligne rapidement et facilement. Il vous suffit de vous rendre sur le site service-public.fr rubrique « arnaque sur internet » et de vous laisser guider. Les informations que vous communiquez sont analysées et recoupées par des experts de la police judiciaire.

Victime d'une e-escroquerie? Désormais, grâce à la plateforme Thesee, vous pouvez déposer plainte en ligne rapidement et facilement. Il vous suffit de vous rendre sur la rubrique "Arnaque sur internet" du site du service public et de vous laisser guider. Les informations que vous communiquez sont analysées et recoupées par des experts de la police judiciaire.

Qu'est ce qu'une e-escroquerie ?

- **Piratage de compte mail ou de réseau social avec demande d'argent :**
Votre adresse mail ou votre profil sur les réseaux a été piraté et de l'argent a été demandé à un de vos contacts en votre nom.
- **Escroquerie à la petite annonce, faux acheteur ou faux vendeur :**
Vous avez été escroqué(e) par un faux acheteur suite à la vente d'un produit en ligne sur un site de petites annonces.
- **Fausse location :**
Vous avez été escroqué(e) à l'occasion d'une démarche pour louer un bien immobilier en ligne.
- **Ransomware :**
Les fichiers de votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile ont été cryptés et une rançon vous est demandée
- **Chantage en ligne :**
Vous faites l'objet de menaces en ligne de diffusion d'images portant atteinte à votre honneur.
- **Escroquerie aux sentiments :**
Lors d'une relation en ligne, vous avez été incité(e) par des moyens frauduleux à verser de l'argent.
- **Faux site de vente :**
Vous avez été escroqué(e) lors d'un achat sur un site de vente en ligne frauduleux.

Une prise en charge par des policiers experts

Si vous êtes un particulier et que vous faites face à une escroquerie sur internet, vous pouvez déposer en quelques clics votre plainte en ligne.

Comment faire ?

1) Se rendre sur la rubrique "Arnaque sur internet" du site du service public.

2) Se laisser guider pour personnaliser votre démarche.

3) S'identifier grâce à *France Connect et ses fournisseurs d'identité (impôts, AMELI, La Poste...)*

4) Remplir le formulaire.

5) Après validation par un enquêteur, vous recevez votre plainte dans votre espace personnel.

A savoir : vous avez aussi la possibilité de faire un signalement de manière anonyme.

Votre déclaration est importante et contribue, grâce à une expertise centralisée, à une recherche plus efficace des auteurs.

Ce site utilise des cookies et autres traceurs à des fins de mesure d'audience ainsi que pour proposer des vidéos, des boutons de partage, des remontées de contenus de plateformes sociales et des contenus animés et interactifs.

✓ Tout accepter ✗ Tout refuser Personnaliser